

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 23 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LENA Yvette, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MORIN Claude, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, M. MAHOT Jean-François, M. LAZENNEC Gilles, M. LE GOFF Michel, M. LE NY Thierry, M. HUIBAN Jean, M. GAUDART Joël, M. GERBET Patrick, M. LOYER Philippe

Absents : M. MENARD François, Mme LE LAY Béatrice, Mme PLAZA Stéphanie, M. JANNO Patrick, M. POULIQUEN Pierre, Mme HEMERY Jeannine, Mme Elisabeth CULOTO.

Madame LE LAY Béatrice a donné procuration à Madame LE MESTE – LE CORRE Eliane.
Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Madame JANNO-CLEMENT Marie-Sophie.

Madame LIMBOUR-BOZEC Patricia a été nommée secrétaire de séance.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Objet : Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission en date du 2 janvier 2019 de Madame Françoise LESSART-SOLLIEC, membre du conseil municipal, pour convenance personnelle.

Etant donné l'épuisement des suivants de liste pour la liste majoritaire, la composition du conseil municipal passera à 22 membres (au lieu de 23).

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 01/2019

Objet : Demande de modification de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir un nouvel élément à proposer au vote du conseil municipal concernant l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Il souhaitera ajouter à la séance de ce soir le sujet suivant « Subvention départementale pour l'organisation du championnat de Bretagne de cyclisme des élus ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ajoute le sujet « Subvention départementale pour l'organisation du championnat de Bretagne de cyclisme des élus » à l'ordre du jour.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 02/2019

Objet : Subvention départementale pour l'organisation du championnat de Bretagne de cyclisme des élus.

Monsieur le Maire présente : L'association des Cyclos Faouëtais a organisé le samedi 8 septembre 2018, en collaboration avec la Commune, le championnat de Bretagne de cyclisme des élus.

Dans le cadre de cette manifestation sportive, le Conseil Départemental du Morbihan a attribué et versé à la Commune une subvention de 250,00 €, somme qui aurait dû être versée directement à l'association « Cyclos Faouëtais » comme il était convenu au moment de la mise en place de la manifestation.

Il convient donc de restituer cette somme à l'association « Cyclos Faouëtais ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la Commune à encaisser cette somme de 250,00 € versée par le Conseil Départemental du Morbihan.
- D'autoriser ensuite le reversement de cette somme de 250,00 € à l'association « Cyclos Faouëtais ».

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 03/2019

Objet : Budget Primitif 2019 – Budget annexe « Pôle santé pluridisciplinaire ».

Le Conseil Municipal,

Après que le Maire lui ait présenté la proposition de budget primitif 2019 du budget annexe « Pôle santé pluridisciplinaire »,

Après avoir obtenu les réponses aux questions posées,

Après avoir délibéré, décide d'adopter à trois abstentions et douze voix pour, des membres présents, **le budget primitif 2019 du pôle santé pluridisciplinaire** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **vingt-neuf milles Euros (29 000,00 €)** ;
- Section **d'investissement** équilibrée à **deux millions trente-cinq mille Euros (2 035 000,00 €)**.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 04/2019

Objet : Souscription d'un emprunt de 860 000.00 € sur le Budget annexe « Pôle santé pluridisciplinaire ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'emprunt prévu au budget primitif de l'exercice en cours sur le budget annexe du pôle santé pluridisciplinaire afin de financer les travaux fixés au programme d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées par les divers établissements bancaires sollicités et tenant compte de l'avis de la Commission des Finances,

Décide, à deux voix contre et treize voix pour, des membres présents,

ARTICLE 1 :

D'accepter l'offre de prêt faite par le Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ Montant du prêt en Euros : 860 000.00 €
- ↳ Durée : 20 ans
- ↳ Taux d'intérêt : fixe à 1,55 %
- ↳ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ↳ Type d'échéances : Echéance constante
- ↳ Frais de dossier : 860,00 €
- ↳ Remboursement du capital différé de 12 mois

ARTICLE 2 :

Monsieur André LE CORRE, Maire de la Commune, est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement sans autre autorisation et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- :: :: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Délibération n° 05/2019

Objet : Souscription d'un emprunt relais de 300 000 € pour le budget annexe « pôle santé pluridisciplinaire » pour le préfinancement des attributions du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser un emprunt relais de 300 000 € pour le préfinancement du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées par les divers établissements bancaires sollicités et tenant compte de l'avis de la Commission des Finances,

Décide, à l'unanimité (Monsieur Patrick GERBET, Monsieur Philippe LOYER et Monsieur Joël GAUDART, absents lors du vote) des membres présents,

ARTICLE 1 :

D'accepter l'offre de prêt relais faite par le Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ Montant du prêt en Euros : 300 000.00 €
- ↳ Durée : 2 ans
- ↳ Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 0,90 %
- ↳ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ↳ Capital remboursé in fine en 2021
- ↳ Frais de dossier : 300,00 €

ARTICLE 2 :

Monsieur André LE CORRE, Maire de la Commune, est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement sans autre autorisation et à son initiative, aux diverses opérations prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 06/2019

Objet : Convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie.

La Collectivité dispose, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment les poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Les poteaux et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.

Dans le cadre de la sécurité incendie sur la Commune, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie.

A ce titre, la SAUR, accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la Collectivité.

Définition de la mission :

- Mesure de débit
- Entretien des Poteaux et Bouches d'Incendie
- Rédaction d'un Rapport Annuel

Toute prise d'incendie nécessitant une réparation, un renouvellement, un déplacement d'implantation fera l'objet d'une communication à la Commune par l'établissement d'un devis réalisé par la Société. A la demande de la collectivité, lors de la maintenance annuelle, la Société pourra réaliser la peinture des poteaux ou bouches d'incendie. Cette prestation sera réalisée après acceptation d'un devis présenté par la Société.

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché public de prestation intellectuelle concernant l'étude de programmation pour la rénovation et la réorganisation du musée du Faouët et la création d'un pôle « culture et tourisme » à l'entreprise suivante :

- AP' CULTURE sise à Paris (75014) pour un montant de 42 000 euros hors taxes (tranche ferme).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- :: :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Décision n° 06/2018 du 17 décembre 2018 :

Objet : Marchés de travaux – Construction d'un pôle santé pluridisciplinaire.

Le Maire du FAOJET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 17 en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret (au 1^{er} janvier 2014, seuil de 5 186 000 € pour les marchés de travaux et seuil de 207 000 € pour les marchés de fourniture et de service) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans l'édition du Morbihan du Ouest France du samedi 3 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres des marchés à procédures adaptées du 29 novembre 2018 relative à l'ouverture des offres ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres des marchés à procédures adaptées du 17 décembre 2018 relative à la présentation de l'analyse des offres ;

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer les marchés des travaux de construction d'un pôle santé pluridisciplinaire aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « Gros-oeuvre // terrassement » à l'entreprise EMC sise à PLOUHINEC (56680) pour un montant hors taxes de 487 586,33 € dont 40 203,88 € HT pour la PSE N°1 ;
- Lot 2 « Charpente bois » à l'entreprise LOY sise à PLOUAY (56240) pour un montant hors taxes de 167 537,42 € dont 16 070,49 € HT pour la PSE N°2 ;
- Lot 3 « Couverture bardage zinc » à l'entreprise LE PENHER sise à CAUDAN (56850) pour un montant hors taxes de 115 794,22 € ;
- Lot 4 « Étanchéité » : En attente d'attribution ;
- Lot 5 « Menuiseries extérieures alu // verrière » : En attente d'attribution ;
- Lot 6 « Menuiseries intérieures » à l'entreprise LOY sise à PLOUAY (56240) pour un montant hors taxes de 43 953 € ;
- Lot 7 « Agencement » à l'entreprise FALHER sise à ROSTRENEN (22110) pour un montant hors taxes de 60 000,70 € ;
- Lot 8 « Cloisons sèches // isolation » à l'entreprise LE MOULLIEC sise à CRAC'H (56950) pour un montant hors taxes de 72 620,63 € ;
- Lot 9 « Faux-plafonds » à l'entreprise A2T sise à PLOUGOUMELLEN (56400) pour un montant hors taxes de 23 391,82 € ;
- Lot 10 « Revêtement de sol // chape » à l'entreprise DUPUY sise à GUIDEL (56520) pour un montant hors taxes de 70 634,80 € ;
- Lot 11 « Peinture // nettoyage » à l'entreprise RAUB sise à LORIENT (56100) pour un montant hors taxes de 43 840,80 € ;
- Lot 12 « Signalétique » à l'entreprise SIGMA SYSTEMS sise à QUIMPER (29552) pour un montant hors taxes de 9 118,30 € ;
- Lot 13 « Plomberie sanitaire // chauffage // ventilation » à l'entreprise ANVOLIA 56 sise à LANESTER (56600) pour un montant hors taxes de 183 805,40 € dont 2 585,55 € HT pour la PSE N°4 ;
- Lot 14 « Électricité CFO/CFA » à l'entreprise KERVEADOU sise à CARHAIX (29270) pour un montant hors taxes de 95 429,19€ dont 1 886,84€ HT pour la PSE N°5 et 9 517,84 € HT pour la PSE N°6.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Décision n° 01/2019 du 16 janvier 2019 :

Objet : Marchés de travaux – Construction d'un pôle santé pluridisciplinaire.

Le Maire du FAOUE,

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-trois janvier deux mil dix-neuf les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
01/2019	Demande de modification de l'ordre du jour du présent conseil municipal.
02/2019	Subvention départementale pour l'organisation du championnat de Bretagne de cyclisme des élus.
03/2019	Budget Primitif 2019 – Budget annexe « Pôle santé pluridisciplinaire ».
04/2019	Souscription d'un emprunt de 860 000.00 € sur le Budget annexe « Pôle santé pluridisciplinaire ».
05/2019	Souscription d'un emprunt relais de 300 000 € pour le budget annexe « pôle santé pluridisciplinaire » pour le préfinancement des attributions du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).
06/2019	Convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie.

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François Absent	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice Absente	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane	MAHOT Jean- François
LAZENNEC Gilles	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	HUIBAN Jean	GAUDART Joël
PLAZA Stéphanie Absente	JANNO Patrick Absent	POULIQUEN Pierre Absent	HEMERY Jeannine Absente	GERBET Patrick
LOYER Philippe	CULOTO Elisabeth Absente			